

**SYNDICAT NATIONAL DES KINESIOLOGUES**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 décembre 2017**

**Auteuil Audit**  
6 rue Georges Ville  
75116 PARIS  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale  
de Paris

**SYNDICAT NATIONAL DES KINESIOLOGUES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2017**

**Auteuil Audit**  
6 rue Georges Ville  
75116 PARIS  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale  
de Paris

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**  
**Exercice clos le 31 décembre 2017**

**SYNDICAT NATIONAL DES KINESIOLOGUES**

91, allée de la Fraternité  
77550 MOISSY CRAMAYEL

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du SYNDICAT NATIONAL DES KINESIOLOGUES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'Opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

***Justification des appréciations***

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et/ou financier de la présidente et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 28 février 2018

**Auteuil Audit**  
Commissaire aux comptes



Vincent Hamou, Associé

# Bilan Actif

Syndicat National des Kinésiologues

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
 Edition du 06/02/18  
 Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	997	521	476	725
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	997	521	476	725
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>997</b>	<b>521</b>	<b>476</b>	<b>725</b>
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
<b>TOTAL stocks et en-cours :</b>				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				203
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	6 161	6 161		
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL créances :</b>	6 161	6 161		203
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	26 174		26 174	26 941
Charges constatées d'avance	567		567	153
<b>TOTAL disponibilités et divers :</b>	26 741		26 741	27 094
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>32 901</b>	<b>6 161</b>	<b>26 741</b>	<b>27 297</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>33 898</b>	<b>6 682</b>	<b>27 217</b>	<b>28 022</b>

# Bilan Passif

Syndicat National des Kinésiologues

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
 Edition du 06/02/18  
 Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
<b>SITUATION NETTE</b>		
Capital social ou individuel dont versé		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	24 647	21 169
<b>Résultat de l'exercice</b>	1 070	3 478
	<b>TOTAL situation nette :</b>	<b>25 717</b>
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>		
	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>25 717</b>
		<b>24 647</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
	<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
	<b>TOTAL dettes financières :</b>	
<b>AVANCES ET ACOMPTE RECUS SUR COMMANDES EN COURS</b>		
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 500	1 300
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	835	
	<b>TOTAL dettes diverses :</b>	<b>1 500</b>
<b>PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>		
	<b>DETTES</b>	<b>1 500</b>
		<b>3 375</b>
Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>27 217</b>
		<b>28 022</b>

# Compte de Résultat (Première Partie)

Syndicat National des Kinésiologues

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
 Edition du 06/02/18  
 Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	4 489		4 489	1 216
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>4 489</b>		<b>4 489</b>	<b>1 216</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				
Autres produits			35 045	26 986
		<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>39 534</b>	<b>28 202</b>
<b>CHARGES EXTERNES</b>				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			32 101	24 626
		<b>TOTAL charges externes :</b>	<b>32 101</b>	<b>24 626</b>
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>				
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
		<b>TOTAL charges de personnel :</b>		
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			249	249
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			6 161	
		<b>TOTAL dotations d'exploitation :</b>	<b>6 410</b>	<b>249</b>
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			203	
		<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>38 714</b>	<b>24 875</b>
		<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>820</b>	<b>3 326</b>

# Compte de Résultat (Seconde Partie)

Syndicat National des Kinésiologues

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
 Edition du 06/02/18  
 Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>820</b>	<b>3 326</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	250	152
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	250	152
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>250</b>	<b>152</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>1 070</b>	<b>3 478</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>39 784</b>	<b>28 354</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>38 714</b>	<b>24 875</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>1 070</b>	<b>3 478</b>

***Etats Financiers***  
***Syndicat National des Kinésiologues***  
***Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017***

Les tableaux et commentaires présentés ci-après constituent pour l'entreprise ci-dessus indiquée l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice et au compte de résultat présenté sous forme de liste.

Ces comptes annuels dont la présente annexe fait partie intégrante, ont été établis par l'organe de Direction compétent. Ils sont caractérisés par les valeurs suivantes :

Date de clôture de l'exercice	31 décembre 2017
Date d'ouverture de l'exercice	1 <sup>er</sup> janvier 2017
Durée de l'exercice	12mois
Total du bilan	27 216,63 Euros
Produits d'exploitation de l'exercice	39 534,00 Euros
Résultat de l'exercice (bénéfice)	1 069,85 Euros
Nombre moyen de salariés permanents	0

**REGLES ET METHODES COMPTABLES**

(Code de commerce – article 9 et 11

Décret n°83-1020 du 29 novembre 1983-articles 7,21, 24 début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliqués, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base /

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**CHANGEMENT DE METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION**

Aucun changement de méthodes d'évaluation ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue des immobilisations. L'amortissement économique choisi est le mode linéaire.

Les durées d'amortissements des immobilisations corporelles sont les suivantes :

- Matériel de bureau, informatique, mobilier 4 ans

## **CREANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

## **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Un acompte a été versé à un fournisseur pour la refonte du site internet.

Une procédure est en cours afin de pouvoir récupérer ce dernier compte tenu du fait qu'aucune prestation n'a été réalisée.

Le dénouement de la procédure n'est pas connu à ce jour, par prudence, il a été comptabilisé une provision à hauteur de l'acompte versé.

# Immobilisations

Syndicat National des Kinésiologues

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
 Edition du 06/02/18  
 Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	997		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	997		
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>			
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	997		

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			997	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>			997	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			997	

# Amortissements

Syndicat National des Kinésiologues

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
 Edition du 06/02/18  
 Tenue de compte EURO

## SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	272	249		521
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	272	249		521
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	272	249		521

## VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>			
Frais d'acquisition de titres de participations			

TOTAL GÉNÉRAL

# Provisions Inscrites au Bilan

Syndicat National des Kinésiologues

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
 Edition du 06/02/18  
 Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>				
Provisions pour litiges				
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges				
<b>PROV. POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation		6 161		6 161
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION</b>		6 161		6 161
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		6 161		6 161

# État des Échéances des Créances et Dettes

Syndicat National des Kinésiologues

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
 Edition du 06/02/18  
 Tenue de compte EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL de l'actif immobilisé :</b>			
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	6 161	6 161	
<b>TOTAL de l'actif circulant :</b>	<b>6 161</b>	<b>6 161</b>	
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	567	567	

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>6 728</b>	<b>6 728</b>
----------------------	--------------	--------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 500	1 500		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>
----------------------	--------------	--------------

# Charges à Payer

Syndicat National des Kinésiologues

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
Edition du 06/02/18  
Tenue de compte EURO

<b>MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b>		<b>Montant</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 500
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Disponibilités, charges à payer		
Autres dettes		
<b>TOTAL</b>		<b>1 500</b>

# Produits à Recevoir

Syndicat National des Kinésiologues

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
Edition du 06/02/18  
Tenue de compte EURO

## MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

Montant

### Immobilisations financières

Créances rattachées à des participations  
Autres immobilisations financières

### Créances

Créances clients et comptes rattachés  
Personnel  
Organismes sociaux  
Etat  
Divers, produits à recevoir  
Autres créances

### Valeurs Mobilières de Placement

### Disponibilités

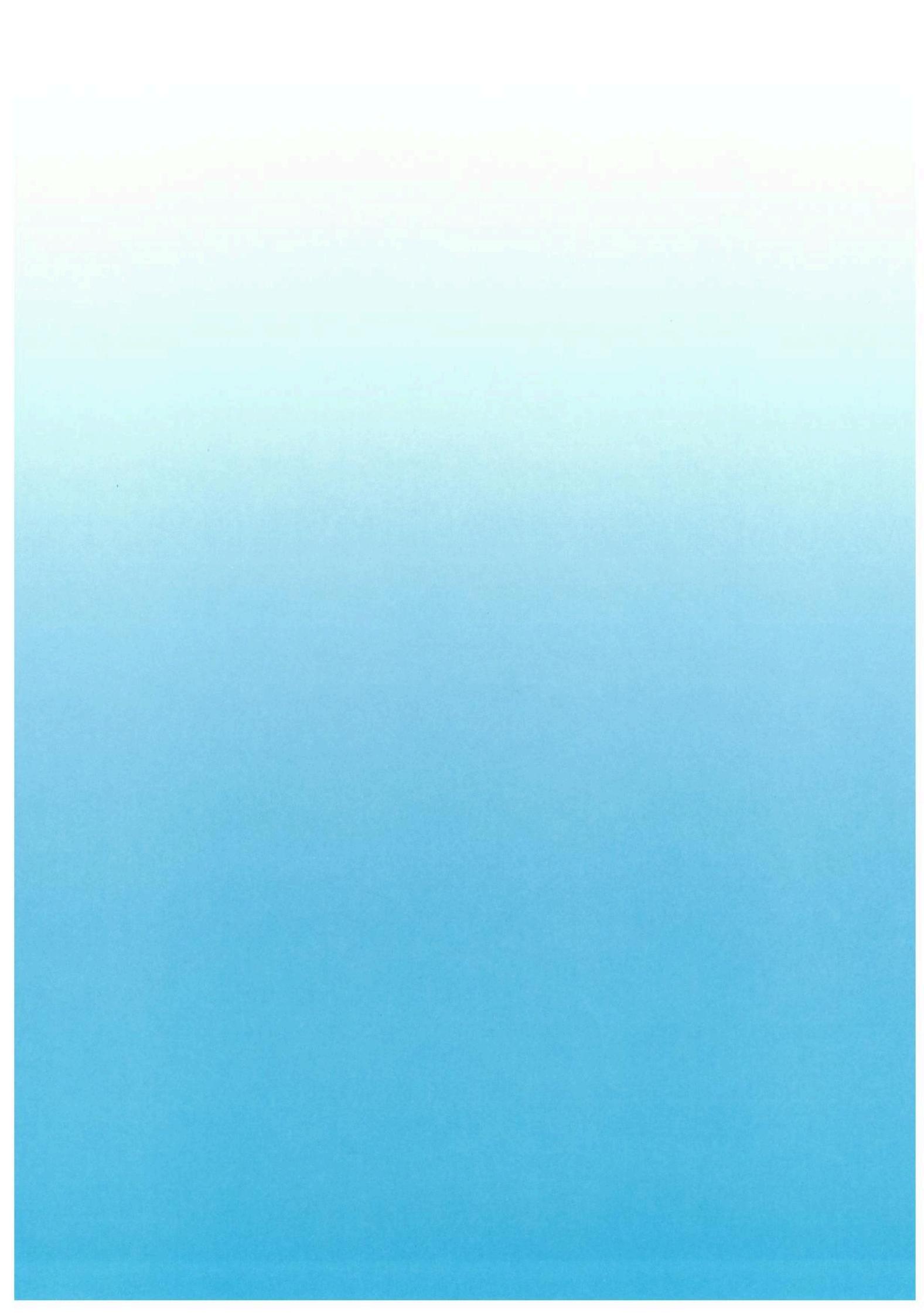
TOTAL

# Charges et Produits Constatés d'Avance

Syndicat National des Kinésiologues

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
Edition du 06/02/18  
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation		567
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL		567



**SYNDICAT NATIONAL DES KINESIOLOGUES**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Exercice clos le 31 décembre 2017**

**Auteuil Audit**  
6 rue Georges Ville  
75116 Paris  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale  
de Paris

## **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

### **Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017**

#### **SYNDICAT NATIONAL DES KINESIOLOGUES**

91, allée de la Fraternité  
77550 MOISSY CRAMAYEL

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre syndicat, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

---

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de vos Conseils d'Administration des 30 janvier 2017, 17 mars 2017 et 02 octobre 2017.

#### **1- Indemnités compensatoires de fonction des membres du Conseil d'Administration**

Ainsi que le prévoit le règlement intérieur, en contrepartie de leurs engagements au sein du SNK et du temps important investi, le Conseil d'Administration a décidé du versement d'indemnités compensatoires de fonction pour des travaux administratifs.

Modalités :

- Lors des salons, en cas de versement par l'organisateur d'une indemnité compensatoire, 80% revient au représentant du SNK et 20% revient au SNK.
- Versement d'une indemnité de fonction de 500 € par personne à titre de dédommagement pour les membres sortants et arrivants au bout de leur mandat ;

- Versement d'une indemnité de fonction de 200 € mensuel à la secrétaire et à la trésorière et 400 € mensuel à la présidente au vu de leurs charges de travail.

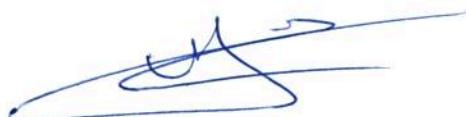
Personnes concernées :

- Mme Alimondo, par ailleurs Présidente. Une charge figure dans les comptes pour un montant total de 5 600 Euros ;
- Mme Saint-Peron, par ailleurs trésorière. Une charge figure dans les comptes pour un montant total de 3 140 Euros ;
- Mme Le Calvez, par ailleurs secrétaire. Une charge figure dans les comptes pour un montant total de 2 400 Euros ;
- M. BUHAGIAR et Mme VALIER, administrateurs sur une partie de 2017. Une charge figure dans les comptes pour un montant total de 500 Euros chacun.

Le montant comptabilisé globalement en charges au 31/12/2017 s'élève à 12 140 €.

Paris, le 28 février 2018

**Auteuil Audit**  
Commissaire aux comptes



Vincent Hamou, Associé